



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 13 février 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE.

**PRESIDENCE** de Madame Monique LE SAINT jusqu'à la délibération n° 2007.02.04

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Olivier LEBRUN), Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Claude VUILLIET, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN (à partir de la délibération n° 2007.02.01), M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés :**

M. Olivier LEBRUN représenté par Mme Anne de la BURGADE,  
M. Jean-Claude BOSONNET.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER.

Date de convocation : 07 février 2007

Date d'affichage de la convocation : 07 février 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

**N° de l'ordre du jour :**

**2007.02.07 Convention d'utilisation de l'application « bourse des locaux » gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise, Yvelines.**

□ M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

27.02.07

La communauté de communes Versailles Grand Parc recense, depuis 1997 pour Versailles, et depuis 2004 pour la communauté de communes, les offres de locaux d'entreprises disponibles afin de les proposer aux demandes spontanées qu'elle reçoit régulièrement (200 par an). Elle a ainsi pu constituer un recensement complet du parc de locaux d'activités, de bureaux, d'entrepôts et de commerces sur son territoire (surfaces, propriétaires, commercialisateurs) et conserver l'historique de toutes les demandes et transactions traitées. Elle édite un point marché semestriel diffusé à tous les commercialisateurs.

De son côté, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise, Yvelines (CCIV) a mis en place une plateforme Internet dénommée Bourse des locaux. Cette application met en relation les commercialisateurs d'immobiliers d'entreprise et les demandes mais ne permet pas de conserver l'historique des offres, demandes et transactions ni de s'assurer qu'un demandeur a reçu l'exhaustivité de l'offre du territoire.

La CCIV et Versailles Grand Parc ont décidé de se rapprocher pour définir les modalités d'un partenariat.

Ainsi, Versailles Grand Parc pourra accéder à un espace dédié et personnalisable sur le site « bourse des locaux ». En outre, la CCIV a fait modifier la gestion du site pour que Versailles Grand Parc soit destinataire de tous les courriels adressés par les demandeurs aux commercialisateurs.

Compte tenu de ces modifications, l'adhésion de Versailles Grand Parc à la bourse de locaux de la CCIV permettra d'enrichir le traitement des demandeurs, de compléter l'observatoire du territoire et de comparer les demandes spontanées directes et celles provenant du site de la bourse des locaux.

La participation financière demandée à la Communauté de communes est de 1 200 €. Le délai de résiliation étant de trois mois, un bilan sera effectué en fin d'année.

Après avoir entendu le rapporteur,

le Conseil communautaire :

- 1) *Approuve la convention d'utilisation de l'application « bourse des locaux » avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise, Yvelines ;*
- 2) *Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ;*
- 3) *Dit que les crédits seront inscrits au budget 2007*

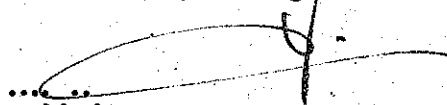
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

CCIV

CG

2007